

Conseil Communautaire

Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires

Jeudi 30 janvier 2025

Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires

Contexte réglementaire

- Dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, il est obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. Avec l'application du référentiel M57, ce délai est porté à 10 semaines.
- Ce débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) et donne désormais lieu à une délibération.

Le ROB doit porter sur :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement qui doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice budgétaire.
- La présentation des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel (les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail ainsi que l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice budgétaire.

Contexte national

Les incertitudes liées à l'absence de la loi de finances 2025 nous incite à maintenir une gestion particulièrement rigoureuse avec une grande prudence dans l'élaboration du budget 2025.

D'une part, malgré une inflation en décélération à +1,68% au niveau national en novembre 2024 (contre + 3,4 % au niveau national en novembre 2023 et +5,2% en 2022), des nouvelles hausses vont impacter les prévisions budgétaires :

- Augmentation au 1^{er} janvier 2025 de 4 points du taux de cotisation employeur de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)
- le coût de l'énergie lié aux contrats en cours
- les taux d'intérêt qui impactent la charge d'intérêts du plan pluriannuel d'investissement

D'autre part, par prudence, les orientations présentées dans le projet de loi de finances non adopté ont été retenues au stade de l'orientation budgétaire :

- Compensation TVA (TH et CVAE) non revalorisée
- DGF stabilisée
- Suppression FCTVA en fonctionnement

Contexte local

La prospective établie sur la période 2021-2026 reste pleinement d'actualité compte tenu des contraintes budgétaires d'ores et déjà identifiées les années passées ... :

- perte de la dynamique locale liée à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales,
- augmentation de la contribution au SDIS 44,
- déficit du budget annexe des transports scolaires
- avec une vigilance particulière vis à vis du désengagement annoncé du Département de Loire-Atlantique et de la Région des Pays de la Loire.

Le travail sur la prospective financière a été réactualisé au regard des objectifs fixés :

- maintenir le niveau des services publics attendus par le territoire
- permettre la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement réaliste en s'appuyant sur les objectifs du projet de territoire
- maintenir un niveau d'épargne brut supérieur à 10%
- maintenir une capacité de désendettement acceptable inférieure à 7 ans à l'issue de la période (2021/2026)

Les axes de redressement mis en place en 2022 et 2023, ont produit les effets escomptés permettant au budget principal de s'équilibrer, et de retrouver une capacité à porter la mise en œuvre du projet de territoire :

Chapitre 011 : les charges à caractère général maîtrisées

Les charges à caractère général subissent les hausses liées à l'inflation actuelle qui perdure même si moins importante que l'année passée (prestation de services maintenance, alimentation, énergies ...). Une incertitude pèse toutefois sur les assurances dommages aux biens, avec l'absence d'assureurs en 2024. La prime 2025 pourrait s'établir à près de 250 000 euros contre 60 000 euros/an sur les années antérieures.

Chapitre 012 : les charges de personnel

- Comme chaque année, l'enveloppe a été déterminée en prenant en compte, sur l'année complète : les revalorisations intervenues au cours de l'année 2024, le versement mobilité sur 12 mois, les recrutements intervenus en 2024 ainsi que le GVT (glissement-vieillesse-technicité) correspondant aux avancements de grade, évolution de carrière, ... pris en compte à hauteur de 1,5% pour 2025
- A cela s'ajoute pour 2025 :
 - la protection sociale complémentaire obligatoire au 1^{er} janvier 2025
 - la hausse de 4 points de la cotisation patronale à la CNRACL (35,65% en 2025 contre 31,65 % en 2024)
 - La création de services communs : affaires juridiques / ingénierie en matière de document d'urbanisme portés par l'agglo
 - Le rééquilibrage des charges de personnel entre le budget principal et les budgets annexes avec des reversements financiers entre budgets annexes et budget principal (dont le nouveau budget annexe transports collectifs et partagés)
 - Créations de postes :
 - **Cycle de l'eau** : 2 techniciens assainissement, 1 technicien gestion du trait de côte, 1 instructeur eaux pluviales, 1 animateur médiateur cycle de l'eau, 1 chargé de projet qualité de l'eau, 1 technicien « diagnostic vulnérabilité suite inondations »
 - **Gestion des déchets** : 1 maître composteur
 - **Administration Générale** : 1 technicien espaces publics, 1 assistante de direction, 1 chargé de projet « projet de territoire », 1 animateur « VADA », 1 référent inclusion « PEEJ », 1 référent communication « aller vers », 1 renfort agent « accueil entretien » Aquacentre

Cadrage – dépenses de fonctionnement

Evolutions budgétaires : dépenses de fonctionnement 2025

Détail des dépenses RH pour 2025 par budget

4 budgets disposent de leur propre train de paie :

- Le budget général
- Le budget transports scolaires
- Le budget Assainissement collectif
- Le budget Ordures Ménagères

	Budget général	Budget transports scolaires	Budget assainissement	Budget OM	TOTAL
Effectifs au 31/10/2024	277	4	11	15	307
BP 2025 - chap 012 (permanents + temporaires)	13 269 808 €	177 931 €	547 187 €	692 669 €	14 687 595 €
<i>Dont créations de poste 2025</i>	<i>210 250 €</i>	<i>0 €</i>	<i>45 000 €</i>	<i>20 000 €</i>	<i>275 250 €</i>
BP 2024 - chap 012 (permanents + temporaires)	12 212 560 €	281 064 €	606 407 €	726 595 €	13 826 626 €
Evolution entre 2024 et 2025	1 097 248 €	-103 133 €	-59 220 €	-33 926 €	900 969 €

Cadrage – dépenses de fonctionnement

Evolutions budgétaires : dépenses de fonctionnement 2025

Détail des recettes RH attendues par le budget principal pour 2025

	2024	2025	Evolution entre 2024 et 2025
<i>Remboursement organismes extérieurs (CNRACL, SFT, Assurance, ...)</i>	193 712 €	193 000 €	- 712 €
<i>Remboursement services mutualisés via les AC</i>	798 172 €	1 129 948 €	331 776 €
<i>Remboursement des mises à disposition d'agents ou de services</i>	31 315 €	25 931 €	- 5 384 €
<i>Remboursement des budgets annexes vers le budget principal</i>	669 284 €	1 209 898 €	540 615 €
<i>Reprise de provision CET</i>	16 000 €	16 000 €	0 €
Recettes attendues sur le Budget Principal dédiées RH	1 708 484 €	2 574 778 €	+ 866 294 €

Décomposition de la participation des budgets annexes :

	Budget transports scolaires	Budget transports collectifs	Budget assainissement	Budget GEMAPI	Budget OM	Total
Détail des 1 209 898 € mentionnés dans le tableau ci-dessus correspondant aux remboursements des charges RH des budgets annexes vers le Budget Principal	31 030 €	203 405 €	318 463 €	514 972 €	142 028 €	1 209 898 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre « autres charges de gestion courante » correspond aux cotisations et subventions versées, sur lesquelles la collectivité n'a pas forcément de latitude et de possibilité de choix.

Hausse de la participation au SDIS44 **+ 75 768 € pour 2025 soit une participation de 2 855 761 €** (*pour rappel : + 325 000 € en 2023 + 172 279 € en 2024*)

Prise en charge du déficit du budget annexe « Transports Scolaires ». Le budget principal se doit de venir équilibrer le budget annexe des « transports scolaires ».

- Pour l'année 2025, la participation est estimée à environ 1,746 M€
- Pas de participation au budget annexe « transports collectifs et partagés » 2025
- Evolution des subventions versées aux associations petite-enfance/enfance/jeunesse : 2,050 M€

Chapitre 66 : Charges financières

Prise en considération de la hausse des taux pour les emprunts à taux variables (3 emprunts sur le budget principal)
En l'absence de nouvel emprunt en 2024, il n'y a pas de nouveaux intérêts générés en 2025;

Contexte local – recettes de fonctionnement

- **L'évolution des valeurs locatives en 2025 :**

La revalorisation des valeurs locatives pour 2025 est calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (I.P.C.H.), constatée de novembre N-2 à novembre N-1. Elle est prévue à hauteur de +1,7 % pour 2025 *contre 3,9% en 2024 et 7,1 % en 2023.*

- **La stabilité des taux de fiscalité :**

Pour l'année 2025, il n'est pas prévu de hausse des taux de fiscalité. Les taux 2025, resteront les mêmes que ceux votés en 2024 à savoir :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25,89 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 13,27 %
- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 5,91 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 5,71 %

Cadrage – recettes de fonctionnement

- **L'évolution du transfert de TVA et des dotations de l'Etat :**

Compte tenu de l'absence de loi de finances, le choix a été fait, pour 2025, de prendre en compte les orientations annoncées à l'automne, soit une prévision d'un gel de la fraction de la TVA perçue par les EPCI correspondant d'une part à l'ancien produit de TH sur les résidences principales et d'autre part à la compensation de la suppression de la CVAE en 2023. Cette attribution représente près de 30 % des recettes de la collectivité. Les dotations sont elles aussi conservées au même montant que l'année passée.

- **La politique tarifaire des services publics :**

Tarification : maintien de la ligne directrice d'une hausse de 2% en moyenne par an.

Pour l'évolution des loyers, indexation sur les indices de référence

- **La participation financière des budgets annexes pour les charges « services supports » du budget principal**

Depuis 2022, les budgets annexes, qui disposent de leur propre fiscalité, prennent, en plus des charges indirectes déjà comptabilisées, une quote-part des frais de structure et services supports afin de connaître au plus juste le coût des services délivrés et par voie de conséquence, de déterminer leur juste financement par la tarification qui leur est appliquée. Dépenses concernées : une quote-part des services ressources (Direction, RH, finances, marchés publics, communication, DSI, SIG, ...), le remboursement des postes RH financés par le budget principal (cela concerne les agents GEMAPI, Transports collectifs, agents cycle de l'eau cofinancés) et les indemnités des élus et charges de structure. **Soit 1 322 352€ attendus pour 2025.** [Détail en annexe](#)

Cadrage – dépenses d'investissement

- Le PPI (plan pluriannuel d'investissement) établi sur la période 2021-2026 a été mis à jour, dans le cadre de la prospective financière 2025-2028.
- La planification pluriannuelle par les AP/CP (Autorisation de programme et crédits de paiement) est favorisée. L'inscription d'opérations d'équipement en AP/CP permet d'optimiser la gestion budgétaire puisque, seuls, les besoins en crédit de paiement pour l'année, sont prévus au budget de l'année tout en permettant l'engagement pluriannuel des dépenses. Cette technique permet d'éviter les restes à réaliser de crédits parfois conséquents tant en dépenses qu'en recettes. Ainsi, les réhabilitations et/ou reconstructions des multi-accueils de Saint-Michel-Chef-Chef et de Pornic ainsi que les périscolaires de Vue, de Sainte-Pazanne et La Plaine-sur-Mer apparaissent sur cette période apparaissant au PPI sur la période 2025-2028
- Chaque projet d'investissement doit également prendre en considération les impacts induits sur les dépenses de fonctionnement futures.
- Maintien de la politique de fonds de concours mise en place sur l'ensemble du territoire communautaire. À savoir : Commune entre 0 et 3 000 habitants : 14 000 € / Commune entre 3 000 et 6 000 habitants : 7 000 € / Commune de + de 6 000 habitants : 0 €
- Le PPI est financé avec :
 - Le FCTVA
 - Les subventions certaines
 - Les attributions de compensation d'investissement reversées par les communes
 - Le reversement des taxes d'aménagement perçues en n-1 par les communes sur les ZAE
 - L'autofinancement (c'est-à-dire l'épargne nette dégagée)
 - L'emprunt

PPI - total investissement 2025 : 14,2 M€

	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL SUR LA PERIODE 2025-2029
TRANSPORTS & MOBILITE	2 019 000 €	2 317 500 €	2 777 500 €	1 727 500 €	100 000 €	8 941 500 €
Mobilité Mise en oeuvre des itinéraires (AP011)*	1 222 000 €	1 775 000 €	2 258 000 €	1 280 000 €	- €	6 535 000 €
Mobilité Mise en oeuvre des itinéraires (hors AP)	430 000 €	290 000 €	290 000 €	290 000 €		1 300 000 €
Mobilité équipements	367 000 €	252 500 €	229 500 €	157 500 €	100 000 €	1 106 500 €
EAU	4 957 000 €	2 407 000 €	2 179 344 €	2 907 000 €	2 907 000 €	15 357 344 €
Eaux Pluviales (AP012)*	4 500 000 €	2 000 000 €	1 772 344 €			8 272 344 €
Eaux Pluviales (AP futur)				2 500 000 €	2 500 000 €	5 000 000 €
Aides aux SPANC	225 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	925 000 €
Pêche à pied	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €
Défense incendie - schéma directeur	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	900 000 €
Défense incendie - renouvellement	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €
HABITAT	821 000 €	785 000 €	1 074 000 €	2 180 000 €	1 565 000 €	6 425 000 €
PLH Production des logements sociaux (AP013)*	203 000 €	350 000 €	654 000 €	650 000 €	830 000 €	2 687 000 €
PLH Amélioration de l'habitat (AP???)*	30 000 €	250 000 €	350 000 €	350 000 €	400 000 €	1 380 000 €
Acquisitions foncières logements jeunes et saisonniers (AP016)*	200 000 €	- €	- €	350 000 €	335 000 €	885 000 €
Gens du voyage (travaux + foncier)	388 000 €	185 000 €	70 000 €	830 000 €	- €	1 473 000 €
DEV. ECO	57 500 €	994 508 €	- €	- €	- €	1 052 008 €
Subventions (aides économiques)	57 500 €	57 500 €				115 000 €
Etudes nouvelles zones						- €
DEV ECO concession Butai						- €
DEV ECO concession Blavetière						- €
DEV ECO concession Chaussée		10 000 €				10 000 €
DEV ECO concession Europe		452 008 €				452 008 €
DEV ECO concession Pré Boismain		475 000 €				475 000 €
DEV ECO concession Val Saint Martin						- €

	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL SUR LA PERIODE 2025-2029
DSI	485 000 €	485 000 €	485 000 €	1 250 000 €	485 000 €	3 190 000 €
Infrastructures informatiques (mutualisation données TTC)	85 000 €	85 000 €	85 000 €	850 000 €	85 000 €	1 190 000 €
Acquisition/renouvellement matériel informatique	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 000 000 €
Applications/logiciels	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 000 000 €
POLE TECHNIQUE	5 580 994 €	8 938 283 €	12 003 420 €	7 244 250 €	2 919 250 €	36 686 196 €
POLE TECHNIQUE - ETUDES	51 600 €	50 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	191 600 €
Frais d'études	51 600 €	50 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	191 600 €
POLE TECHNIQUE - AMENAGEMENT TERRAINS / VOIRIES	1 293 000 €	588 000 €	988 000 €	988 000 €	988 000 €	4 845 000 €
Frais d'études requalifications	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	240 000 €
Recurents requalification diverses (2315)	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	1 250 000 €
Requalification de zones / Etudes et Travaux (AP????)*	995 000 €	290 000 €	690 000 €	690 000 €	690 000 €	3 355 000 €
POLE TECHNIQUE - MOBILIER / MATERIEL	288 700 €	95 000 €	106 700 €	95 000 €	95 000 €	680 400 €
Renouvellement Parc Auto (21)	235 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	435 000 €
Renouvellement mobilier & matériel (21)	53 700 €	45 000 €	56 700 €	45 000 €	45 000 €	245 400 €
POLE TECHNIQUE - BATIMENTS DIVERS	1 506 400 €	2 768 500 €	5 388 500 €	3 856 250 €	1 006 250 €	14 525 900 €
Gendarmerie de Sainte-Pazanne (AP001)*						- €
Extension du siège de Pornic (AP014)*	100 000 €	100 000 €	2 550 000 €	1 550 000 €		4 300 000 €
Bâtiments gros entretiens	1 056 400 €	418 500 €	418 500 €	418 500 €	418 500 €	2 730 400 €
Pôle technique décret tertiaire	24 000 €	- €	70 000 €	787 750 €	587 750 €	1 469 500 €
Aquacentre			100 000 €	1 100 000 €		1 200 000 €
Gendarmerie Chaumes en Retz (AP015)*	326 000 €	2 250 000 €	2 250 000 €			4 826 000 €

	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL SUR LA PERIODE 2025-2029
POLE TECHNIQUE - BATIMENTS PEEJ	2 441 293 €	5 436 783 €	5 490 220 €	2 275 000 €	800 000 €	16 443 296 €
Villeneuve ALSH -APS (AP005)*	517 116 €					517 116 €
Ste Pazanne - MJ (AP002)*	22 349 €					22 349 €
Cheix - ALSH -APS (AP003)*	211 987 €					211 987 €
Port Saint Père - extension ALSH (AP007)*	61 803 €					61 803 €
Chaumes -MJ (AP004)*	85 290 €					85 290 €
Chaumes - La Sicaudais - APS (AP006)*	742 748 €	142 783 €				885 531 €
St Michel - APS-ALSH (AP008)*	145 000 €	2 000 000 €	1 021 220 €			3 166 220 €
St Michel - Multiaccueil (AP???)*	40 000 €	1 000 000 €	570 000 €			1 610 000 €
Vue - APS (AP???)*	50 000 €	650 000 €	1 000 000 €			1 700 000 €
Ste Pazanne APS/ALSH (AP???)*	50 000 €	825 000 €	825 000 €			1 700 000 €
La Plaine - APS/APS (AP???)*	415 000 €	415 000 €				830 000 €
Rouans - APS/ALSH (AP010)*	50 000 €	354 000 €	300 000 €			704 000 €
MJ mutualisée La Plaine construction	- €	- €	250 000 €			250 000 €
Pornic - Multiaccueil (AP???)*	50 000 €	50 000 €	1 500 000 €	1 400 000 €	500 000 €	3 500 000 €
MJ Pornic		- €	24 000 €	875 000 €	300 000 €	1 199 000 €
Investissement petit matériel services divers	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €
investissements petit matériel (services divers)	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €
Amphithéâtre	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	75 000 €
Aquacentre	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €
PEEJ	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €
INVESTISSEMENTS DIVERS (administration générale, com, ...)	82 000 €	82 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	260 000 €
Signalétique, petit matériel, banque d'accueil	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €
SAS Pornic Agglo Pays de Retz Energie	50 000 €	50 000 €				
Divers investissements	27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	135 000 €
Hors programme	147 000 €	147 000 €	147 000 €	147 000 €	147 000 €	735 000 €
Autres fonds de concours et subventions	147 000 €	147 000 €	147 000 €	147 000 €	147 000 €	735 000 €
TOTAL dépenses	14 199 494 €	16 206 291 €	18 748 264 €	15 537 750 €	8 205 250 €	72 897 048 €
<i>*Investissements inscrits en Autorisation de Programme (AP/CP : Autorisation de Programme / Crédits de Paiement)</i>						16

Les éléments de contexte pour 2025

Les objectifs stratégiques

Le projet de territoire

Le projet de territoire, qui constitue la future feuille de route de l'agglomération, arrive dans sa 6^{ème} année de mise en œuvre et donc à sa phase d'évaluation. Cette démarche d'évaluation va s'engager au cours de l'année 2025 afin de permettre aux nouveaux élus en 2026 d'engager dès leur installation l'élaboration de la feuille de route pour la nouvelle mandature.

Cette feuille de route fixe le cap jusqu'à l'horizon 2030 pour permettre au territoire de faire face aux défis environnementaux, sociaux et économiques, actuels et à venir.

Trois grands enjeux se dégagent :

1. D'abord agir ensemble pour faire face aux grands défis environnementaux et à l'urgence climatique. Ces actions volontaristes traiteront tout particulièrement du risque lié à l'eau, de la mobilité durable et de la sobriété énergétique.
2. Ensuite, défendre ce qui fait l'identité de notre territoire « ce qui nous unit » : défendre nos centres villes et nos centres bourgs, contraindre l'étalement urbain dans toutes ses formes en imaginant de nouveaux modèles d'accueil moins consommateurs d'espace, tant pour l'habitat que pour les activités économiques, protéger notre patrimoine et nos paysages et révéler notre territoire d'eau.
3. Enfin, renforcer le lien social : accompagner le rajeunissement de notre territoire et ses multiples conséquences tout en prenant soin de nos aînés, accompagner l'usage du numérique et prendre en compte la nécessité de renforcer le dialogue citoyen.

Les autres stratégies communautaires

Au delà du projet de territoire des stratégies plus sectorielles guident les actions de la collectivité :

- Le Plan des Mobilité et le schéma des modes actifs adoptés en 2022 et le schéma des transports collectifs et partagés adopté en 2023
- Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) qui engage sa révision en 2025
- Le « projet social de territoire »
- Le Programme Local de l'Habitat qui va être approuvé en 2025
- Le Contrat Local de Santé
- ...

Les objectifs stratégiques

Le schéma de mutualisation

Contexte et objectifs

- Obligation pour les EPCI de mettre en œuvre un schéma de mutualisation sur la durée du mandat afin d'améliorer l'organisation des services
- Volonté de faire de la mutualisation un axe fort de la politique communautaire afin de mieux coordonner l'action de nos collectivités à l'échelle du territoire communautaire.
- Le schéma de mutualisation a été révisé en 2024 et adopté par délibérations concordantes de l'agglomération et des communes.

Mise en œuvre et bilan

- **Création de 2 nouveaux services communs au 01/01/2025 :**
 - Création du service commun « Ingénierie territoriale sur les documents d'urbanisme » et du service « conseil et assistance en matière juridique »
- **Groupements de commandes en cours et à venir – selon opportunité**
- **Poursuite des réflexions sur le schéma de mutualisation (Cf. fiches actions)**

Fiches actions du nouveau schéma de mutualisation adopté en 2024

Enjeux	Fiches actions	
Observation Etat des lieux	1	Mise en place d'un observatoire financier et fiscal
	2	Mise en place d'un observatoire RH / d'une bourse de l'emploi
Coordination Mise en réseau	3	Mise en place d'un plan de formation partagé
Coopération renforcée	4	Renforcer les coopérations en matière « d'appui aux opérations d'aménagement »
	5	Renforcer les mutualisations autour du SIG
Mise en commun Co-gestion	6	Création d'un service commun « Ingénierie territoriale sur les documents d'urbanisme »
	7	Création d'un service commun « conseil et assistance en matière juridique »
	8	Création d'un service commun « conseil et assistance en matière d'achat et commande publique »

Les objectifs stratégiques

Le pacte financier et fiscal

Contexte et objectifs

- Un contexte de rigueur financière accrue qui invite à se réinterroger sur les liens financiers et fiscaux entre communes et communauté
- Un objectif de maîtrise de la fiscalité locale (hors dispositif de convergence)
- Une volonté de définir une stratégie financière, adaptée aux besoins de financement du territoire

Déploiement des actions du pacte

- Nouvelle politique de fonds de concours (FdC) : poursuite de la politique de FdC (prolongation en 2025)
- Poursuite des réflexions sur le pacte (Cf. fiches actions)

Fiches actions du pacte financier et fiscal

Thématiques		Fiches actions
Veille financière et fiscale	1	Communication systématique des choix fiscaux des communes en amont du vote des taux (recensement des changements en septembre / réunion des élus en octobre)
	2	Création d'un fichier d'analyse des principaux indicateurs pour les communes et la Communauté
Meilleure équité fiscale Optimisation de la fiscalité locale	3	Travail sur la cohérence des tarifs appliqués dans le cadre de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels
	4	Majoration de la TASCOM
Transferts de compétences et mutualisations de services	5	Définition d'une méthodologie d'évaluation des transferts de charges afin d'assurer la neutralité budgétaire et l'équité entre les communes
	6	Remboursement de charges des services mutualisés
Partage de taxes locales	7	Reversement aux communes concernées de 20% du produit associés aux nouvelles installations d'IFER éoliennes (sous réserve de modifications législatives)
Solidarité Péréquation	8	Répartition du FPIC
	9	Mise en place un fonds de concours pendant 3 ans (2019/2021) sur l'ensemble du territoire, sur la base d'une règle démographique
	10	Création d'une garantie d'emprunt pour la réalisation de logements sociaux et la mise en place d'un règlement communautaire sur les garanties d'emprunt

Rapport sur les Orientations Budgétaires
Budget principal

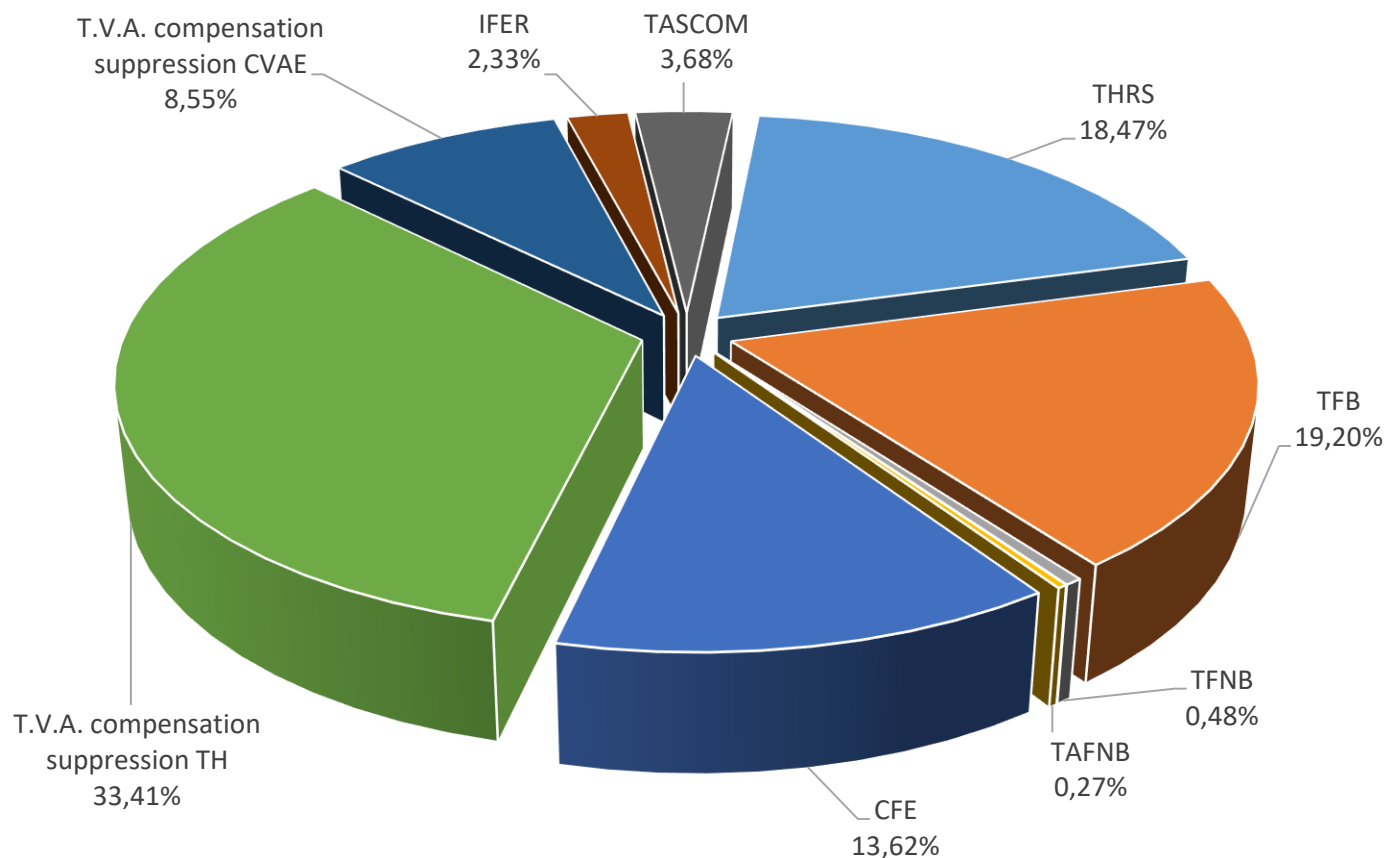
73 : Les recettes fiscales pour 2025 : 32,398 M€

- **Les quatre taxes pour 2025 : 15,917 M€** (contre 15,682 M€ en 2024)
 - **Evolution des bases :**
 - La revalorisation des valeurs locatives est prévue à hauteur de +1,7% pour 2025.
 - A cela s'ajoute l'évolution physique des bases évaluée :
 - à - 0,7% pour la THRS à sachant que l'année passée les bases ont baissé de 3,7%. Cette baisse pourrait s'expliquer par un basculement de certaines résidences secondaires en résidences principales du fait de l'exonération de TH sur les résidences principal (effet d'aubaine pour certains propriétaires) et poursuite d'un phénomène liée à la transformation de résidences secondaires en résidences principales. Soit une évolution de 1 %
 - à 1,1 % pour le Foncier Bâti soit une évolution globale de 2,8 %
 - à - 1,70 % pour le Foncier Non Bâti soit une évolution globale de 0%
 - à 1,3 % pour la CFE soit une évolution globale de 3 %
 - **Evolution des taux :**
 - Il n'est pas prévu d'évolution des taux de fiscalité en 2025, ils restent identiques à 2024.
- **Le transfert de TVA (compensation de la suppression taxe d'habitation) : 12, 900 M€** identique à 2024
 - La compensation 2025 est estimée à **10, 271 M€ en 2025** montant identique à 2024
 - La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) a été supprimée en 2023 et compensée par une fraction de la TVA évaluée à **2,628 M€ en 2025** montant identique à 2024

Ressources prévisionnelles 2025 de l'EPCI

- **FPIC 2025** : hypothèse 2025 : la collectivité n'est ni bénéficiaire ni contributrice, sous réserve des éléments qui seront communiqués par les services de l'Etat.
- **Taxe de séjour pour 2025 : 1 650 000 €** reversés à l'OTI (1 500 000 € : dépense inscrite en atténuation de produit chapitre 014) et au Département de Loire Atlantique pour le montant correspondant au reversement de la taxe de séjour additionnelle départementale (10% soit 150 000 euros)

Fiscalité	Perspectives 2025
THRS	5 678 992 €
TFB	5 902 936 €
TFNB	146 576 €
TAFNB	83 625 €
CFE	4 189 072 €
T.V.A. compensation suppression TH	10 271 832 €
T.V.A. compensation suppression CVAE	2 628 565 €
IFER	716 553 €
TASCOM	1 130 475 €
FPIC	0 €
Total	30 748 626 €
Taxe de séjour 2024 + TA départementale 10%	1 650 000 €
Total avec TS	32 398 626 €



74 – Dotations, subventions et participations : 8,122 M€

- **Dotation d'intercommunalité 2025 : 4,294 M€**
 - Compte tenu de l'absence de loi de finances, l'hypothèse retenue pour 2025 est une stabilité de la dotation d'intercommunalité pour un montant à 4,294 M€
- **Dotation de compensation 2025 : 1,067 M€**
 - Un écrêtement annuel de - 2,78 %, fixé par le Comité des Finances Locales (Rappel : écrêtement de -2,30 % entre 2017 et 2018)
 - Pour 2023 : hypothèse d'une poursuite de l'écrêtement à 2,78 % soit une dotation de compensation pour 2023 de 1 069 166 €
- **Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 70 522 €** (- 16% conforme à la tendance des années précédentes)
- **Allocations compensatrices : 952 560 €** - les allocations compensatrice comprennent la réduction des bases des établissements industriels et celles de la CVAE, la compensation de la TVA sont désormais intégrées dans le transfert de TVA (au chapitre 73)
- **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : 23 800 €** (maintien du montant 2024)
- **Reversement du FCTVA : 0 €** (cf. projet de loi de finances 2025 non adopté)

Les autres dotations ou participations : 1,850 M€ dont

- **Participations de la CAF pour les prestations « enfance jeunesse » : 1,400 M€** (suivant la réforme des participations de la CAF, y compris séjours)
- **Participation du Département / CARSAT pour le CLIC : 170 000 €**
- **Participation de la Région et du Département pour l'utilisation des équipements sportifs : 30 000 €**
- **Fonds de soutien aux activités périscolaires : 15 000 €**
- **Autres (ADEME, DRAC, France Relance...) : 100 000 €**

Ressources prévisionnelles 2025 de l'EPCI

70 – Produits des services : 2,935 M€

- **Tarifications des principaux services**
 - Aquacentre : 400 000 €
 - Service culture Amphithéâtre/Sémaphore : 25 000 €
 - Service « petite enfance – enfance – jeunesse » : 900 000 €
 - Service mobilité : location VAE : 17 000 €
- **Refacturations des prestations aux budgets annexes :**
 - Depuis 2022, les budgets annexes, qui disposent de leur propre fiscalité, prennent en charge une quote-part des charges indirectes des services ressources (1 325 635 €) et des frais de structure (207 000 €)
- **Remboursement des communes pour mise à disposition d'agents (hors services communs)**
 - Remboursement agents mis à disposition (PETR, pôle eau, PEEJ...) : 26 000 €
- **Divers (gens du voyage, ...) : 35 000 €**

75 - Les autres produits de gestion courante : 1 130 000 €

- Les revenus des immeubles représentent 1 123 000 € dont principalement les gendarmeries (920 383 € pour Pornic et 112 467 € pour Villeneuve-en-Retz et 90 709 € pour Sainte-Pazanne...)

Ressources prévisionnelles 2025 de l'EPCI

013 - Atténuation de charge : 233 437 €

- Remboursement pour les agents en détachements auprès de l'OTI
- Remboursement assurances du personnel – congés maternités

77 - Recettes exceptionnelles 2025 : 53 400 €

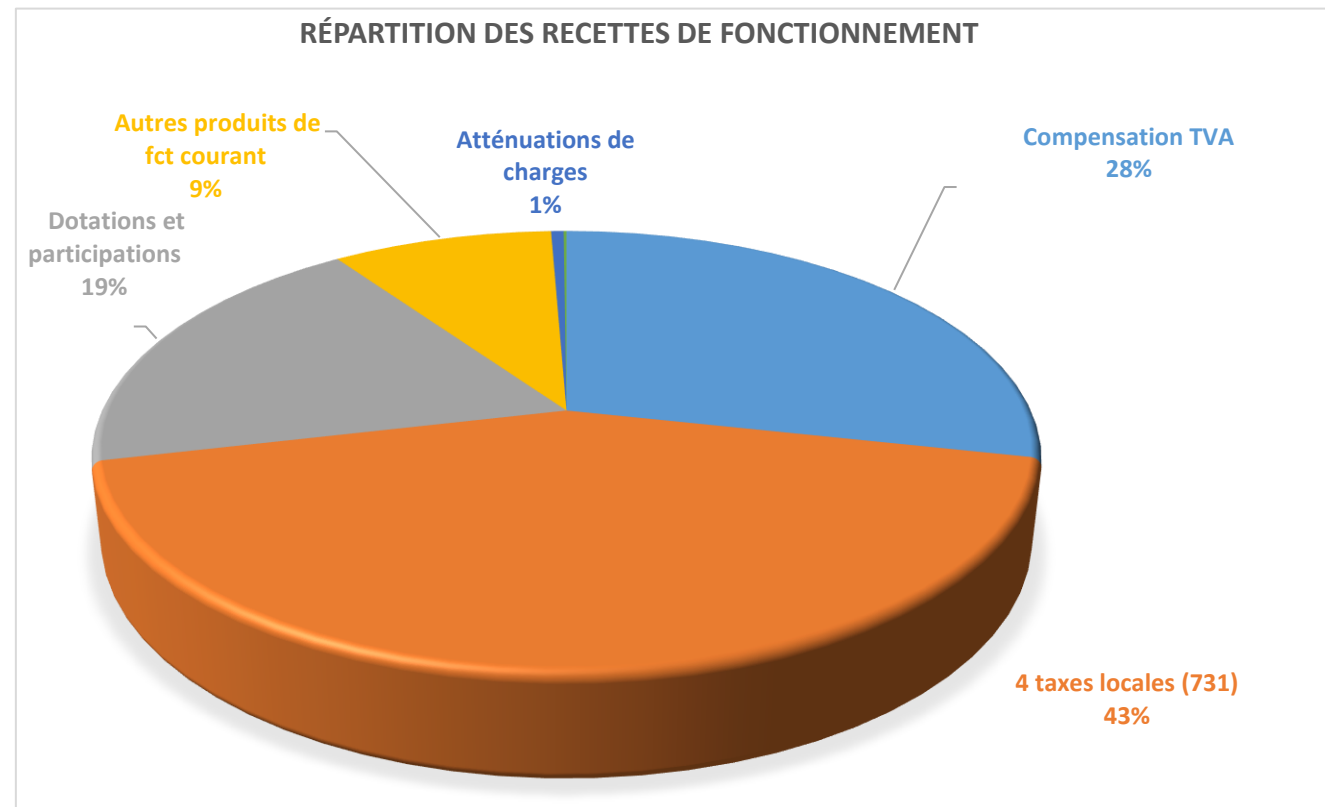
- Reversement du Fonds territorial Résilience : 53 400 € pour 2025

78 – Reprises sur provision 2025 :

- Pas de reprise de provision pour 2024

CA Pornic Agglo Pays de Retz - Synthèse des ressources 2025

Recettes de fonctionnement	Orientations budgétaires 2024
013 - Atténuations de charges	233 437 €
70 - Produits des services	2 935 000 €
73 - Impôts et taxes (731)	19 498 233 €
73 - Compensation TVA	12 900 387 €
74 - Dotations et participations	8 122 882 €
75 - Autres produits de gestion courante Loyers	1 130 000 €
77 - Produits exceptionnels	53 400 €
Total	44 873 339 €



SECTION FONCTIONNEMENT 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 :

011 – dépenses de gestion à caractère général : 7,052 M€

Affaires générales

- Contrats de prestations, maintenance, énergie alimentation
- Entretien des voiries et espaces verts des ZAE – en augmentation dans le cadre des reprises des concession et clôtures de budgets annexes
- Entretien des bâtiments liés à la PEEJ
- Engagement du travail sur le PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde)
- Evaluation du projet de territoire

Développement durable

- Relance du PCAET
- Poursuite de la prestation de Conseil en énergie partagé : conventionnement avec les communes
- Programme d'animation et de sensibilisation auprès des écoles du territoire / organisation de la semaine du Développement Durable
- Poursuite de la mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME (déclik énergie, programme ECOU-POUSSE, formation DD pour le personnel, adhésion au Réseau Citoyen énergie renouvelable en Pays de la Loire)

Economie / Emploi :

- Commerce : poursuite du dispositif pour soutenir les communes dans les études d'ingénierie + accompagnement à la commercialisation
- les chambres consulaires : renforcements des partenariats avec les chambres consulaires : ateliers thématique numérique / emploi / mobilité / économie circulaire
- Poursuite de la démarche touristique avec Bretagne Loire Océan

SECTION FONCTIONNEMENT 2025

Pôle petite-enfance, enfance, jeunesse :

- Etude réforme bilan tarifaire et prospective
- Mise en place de groupes d'analyse de la pratique (professionnalisation et accompagnement des assistantes maternelles)
- Consolidation de l'organisation des services

Habitat :

- Aide à l'amélioration du parc privé : mission d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages dans le cadre de la mise en œuvre du pacte territorial
- Actions foncières : aides à la production : accompagnement des communes à l'élaboration de leur stratégie foncière et travail sur les gisements fonciers / adhésion à l'Office Foncier Solidaire (OFS)
- Public spécifique : Gens du voyage / hébergement des jeunes chez l'habitant ou en résidence
- Finalisation du nouveau PLH et mise en œuvre des 1^{ères} actions et mise en œuvre de la réforme des attributions

Agriculture, espaces naturels affaires foncières :

- Mise en place du PEAN
- Poursuite de la mission d'appui de la chambre d'agriculture
- Poursuite du partenariat Vigifoncier + intervention en révision de prix
- Réédition des plaquettes sur la vente directe

Pôle eau :

- Entretien du réseau eau pluvial + entretien des bassins d'orage, fossés, ...
- Défense incendie – entretien des dispositifs
- Honoraires et frais de contentieux (en progression)
- Suivi des rejets pluviaux du littoral (étude profil de plages – profil conchylicole)

Conseil de développement :

- Budget de fonctionnement du conseil de développement (hors portage des actions inscrites dans les budgets des services)

SECTION FONCTIONNEMENT 2025

Mobilités :

- Le service de navette à l'année a basculé sur le budget annexe transports collectifs et partagés ainsi que le TAD,
- Pérennisation du service de location longue durée de VAE (+ 50 vélos)
- Mise en œuvre du schéma communautaires des modes actif adopté en 2022 (déploiement d'itinéraires cyclables + animations)
- Circuits de randonnée : petit entretien (bac à chaîne, signalétique, ...) et création de nouveaux circuits (boucles vélo)

C.I.S.P.D (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance)

- Action de sensibilisation des jeunes exposés à la délinquance
- Action de sensibilisation sur les violences intrafamiliales

Culture Sport :

- Poursuite de l'activité voile scolaire pour l'ensemble des enfants du territoire, accueil de la coupe régionale de voile légère pour la 3^{ème} et dernière année, développement des filières de formation
- Poursuite du travail sur le Projet Culturel de Territoire
- Poursuite d'un partenariat autour de la mise en valeur du patrimoine

014 – Atténuation de produit (reversement de fiscalité) : 10,542 M€

- Reversement des attributions de compensation : 8 492 292 € contre 8 952 778 € en 2024. En 2025, les participations des communes au fonctionnement des services mutualisés sont prélevées sur les Attribution de Compensation, elles représentent 1 086 900 € contre 843 509 € en 2024 par an pour les 6 services : gestion des Ressources Humaines / Direction des Services Informatiques » / conseiller numérique / Recherche de financement et 2 nouveaux services « affaires juridiques » et « Ingénierie territoriale sur les documents d'urbanisme »
- Reversement de la taxe de séjour : 1 500 000 € à l'OTI et 150 000 € au Département
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources): il s'élève à 399 103 € (identique à 2024)

SECTION FONCTIONNEMENT 2025

65 – Autres charges de gestion courante : 8,670 M€

Outre les indemnités d'élus (340 000 €), les autres charges de gestion courante sont constituées des participations et subventions.

Les participations :

- Les participations des collectivités au service d'incendie et de secours (SDIS) sont en augmentation. Le conseil d'administration du SDIS44 a fixé la hausse à 1,7 % pour 2025. Cela représente une hausse de 75 768 € et porte la participation à 2 855 761 € contre 2 779 993 € en 2024.
- Participations et cotisations aux organismes extérieurs (PETR, AURAN, A.D.D.R.N., participation TE44, Point Justice, ...) : 400 000 €
- Les licences et frais d'hébergement des logiciels : 235 000 €

La participation pour Délégation de Service Public :

- Seul le centre aquatique « Aquaretz » est géré en délégation de service public. Le montant de la redevance estimée est de 627 000 €

Les subventions aux organismes de droit privé : 2,4 M€

- Le montant des subventions en 2023 est lié essentiellement au secteur « petite enfance - enfance, jeunesse », avec plus de 2 050 000 € (+250 000 €)
- Des subventions sont également versées à Inseretz, Mission locale, la Maison des Adolescents, les établissements scolaires du secondaire pour les activités sportives et culturelles, aux Historiens du Pays de Retz, au Collectif Spectacle en Retz et à diverses associations d'intérêt communautaires : 350 000 €

Les autres subventions : 1,987 M€ €

- La subvention à l'office de tourisme est de 0 €
- Subvention d'équilibre pour clôturer des budgets annexes « La musse / Bel air/ Mottay » : 67 000 €
- Subvention d'équilibre au budget annexe transports scolaires : 1 746 000 €
- Subvention d'équilibre au budget annexe transports collectifs et partagé : 0 €

66 – charges financières : 400 000 €

Pour l'année 2024, et hors emprunt nouveau, le montant des intérêts représente 396 K€ (à noter que ce montant est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution des taux qui impacte nos emprunts à taux révisables)

67 – charges exceptionnelles : 6 400 €

- Annulation de recettes sur exercices antérieurs

SECTION FONCTIONNEMENT 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025:

012 : les charges de personnel du budget général : 13,269 M€

Enveloppe pour les postes permanents 13,209 M€ :

- Toutes les charges de personnels des agents permanents en poste au 01/01/2025 : **12,863 M€**
 - La prise en compte, sur l'année complète, des revalorisations intervenues au cours de l'année 2024 + l'augmentation de 4 points du taux de cotisation de la CNRACL (part patronale estimée à +130 000 €)
 - La généralisation obligatoire de la participation au financement de la prévoyance des agents : + 60 000€
 - La prise en compte en année complète des recrutements intervenus en 2024
 - Le GVT (glissement-vieillesse-technicité) correspondant aux avancements de grade, évolution de carrière, ... pris en compte à hauteur de +1,5%
- Ainsi que les créations de postes permanents 2025 à hauteur de **150 K€** :
 - En lien avec le programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement, des eaux pluviales et qualité de l'eau : 2 techniciens assainissement, 1 animateur médiateur cycle de l'eau et 1 instructeur eaux pluviales
 - En lien avec la stratégie du trait de côte : 1 technicien gestion du trait de côte
 - En lien avec la structuration de la Direction du patrimoine avec la reprise des fins de concession des zones d'activités et déploiement des itinéraires cyclables : 1 technicien espaces publics
 - En lien avec l'administration générale et la communication : 1 assistante de direction, 1 référent « aller vers »
 - A l'Aquacentre : 1 agent (accueil/entretien)

SECTION FONCTIONNEMENT 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025:

Enveloppe pour les nouveaux postes temporaires, chargés de projet, renforts : 145 K€ :

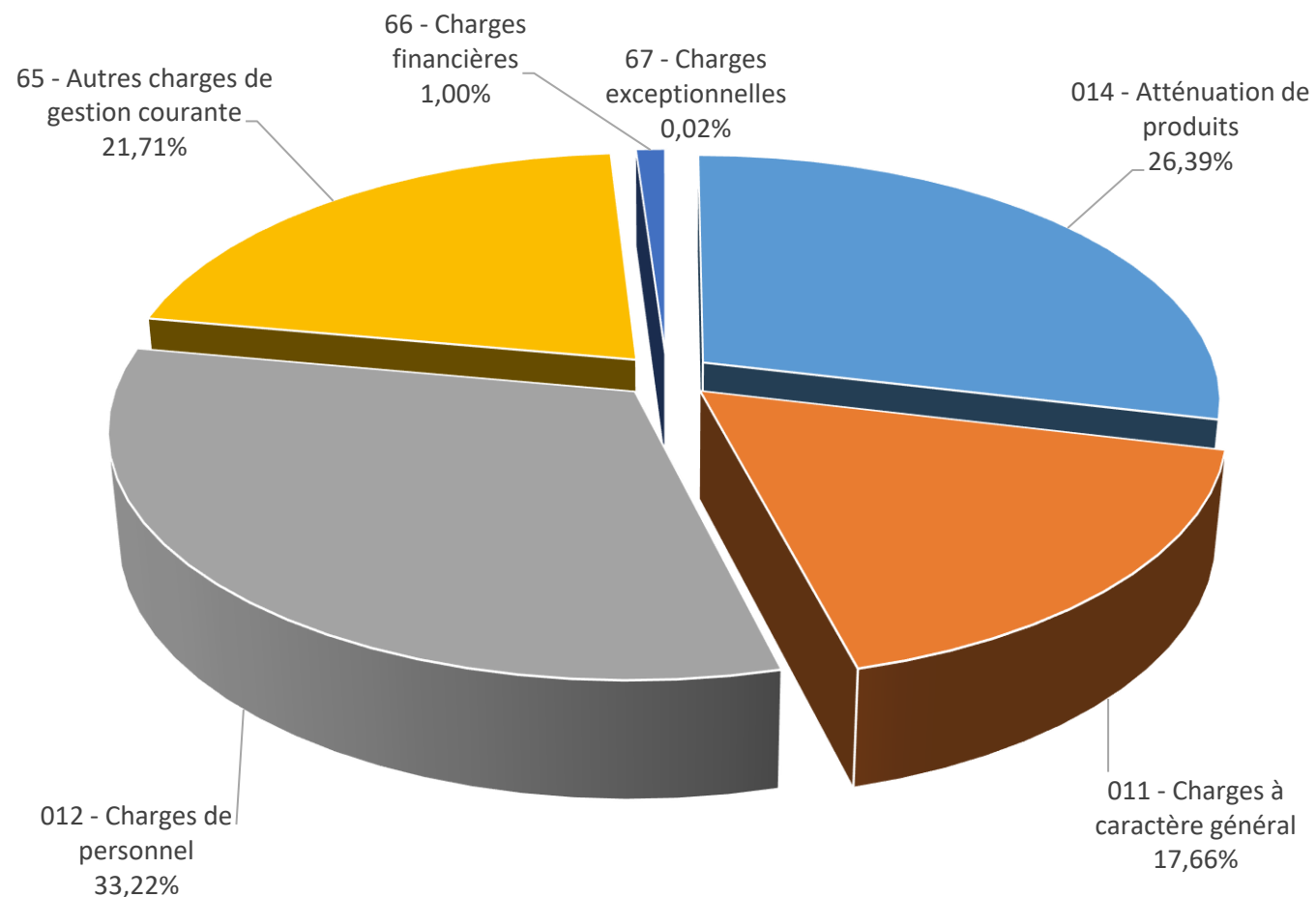
- Les postes non permanents concernent des missions ponctuelles liées à des évènements exceptionnels, les missions ayant une durée limitée ou à des recrutements temporaires avant une structuration d'un service (période d'expérimentation par exemple).
- Les chargés de projet tels que ORT petite ville de demain, le Projet Culturel de Territoire, le conseiller numérique, l'animateur « Economie circulaire »,... sont dans cette catégorie
- Pour 2025, les postes temporaires concernent les domaines suivants :
 - Dans le domaine de l'eau : 1 chargé de mission qualité de l'eau et 1 technicien « diagnostic vulnérabilité suite inondations »
 - Dans le cadre du bilan du premier projet de territoire et accompagnement à l'élaboration du futur projet : 1 chargé de projet
 - Dans le cadre de l'habitat : 1 animateur PTRE (Plateforme Territoriale des Rénovation Energétique)
 - Dans le domaine de la famille : 1 animateur « VADA », 1 référent inclusion « PEEJ »

Recettes spécifiques RH : 2 687 231 €

- Prélèvement sur les AC dans le cadre du financement des services communs : 1 129 948 €
- Remboursement des agents mis à disposition (agents « pôle eau » à la ville de Pornic, agent « aménagement » au PETR) : 25 931 €
- Participation des budgets annexes : 1 322 352 €
- Remboursement agents en détachement (OTI), assurance pour les congés maladie et maternité : 193 000 €

CA Pornic Agglo Pays de Retz - Synthèse des dépenses 2025

Dépenses de fonctionnement	Orientations budgétaires 2025
014 - Atténuation de produits	10 541 395 €
011 - Charges à caractère général	7 052 000 €
012 - Charges de personnel	13 269 573 €
65 - Autres charges de gestion courante	8 670 340 €
66 - Charges financières	400 000 €
67 - Charges exceptionnelles	6 400 €
Total	39 939 708 €



Dettes 2025

Suite aux difficultés de certaines collectivités qui doivent faire face à des emprunts toxiques, l'Etat a mis en place une charte permettant de mesurer le risque encouru par la collectivité. La charte Gissler permet de constater une dette saine à 100 %. L'ensemble des emprunts du budget principal est classé en A sur une échelle des risques qui s'étire de A à F. (A représentant les emprunts sans risques).

Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû pour le budget principal est de 11,922 M€ (contre 13,136 M€ pour 2024) pour un taux moyen de 2,81 %.

Pour l'année 2025 et hors emprunts nouveaux :

- montant des intérêts : 329 026 € *pour 399 316 en 2024*
- capital : 1 211 939 € *pour 1 218 608 € en 2024*

Pour 2025, les charges financières sont portées à 400 000 € pour tenir compte des emprunts à taux révisables (10% du stock de dette) et des nouveaux emprunts nécessaires au financement des nouveaux investissements.

La structure de la dette est essentiellement contractée sur du taux fixe (90%).

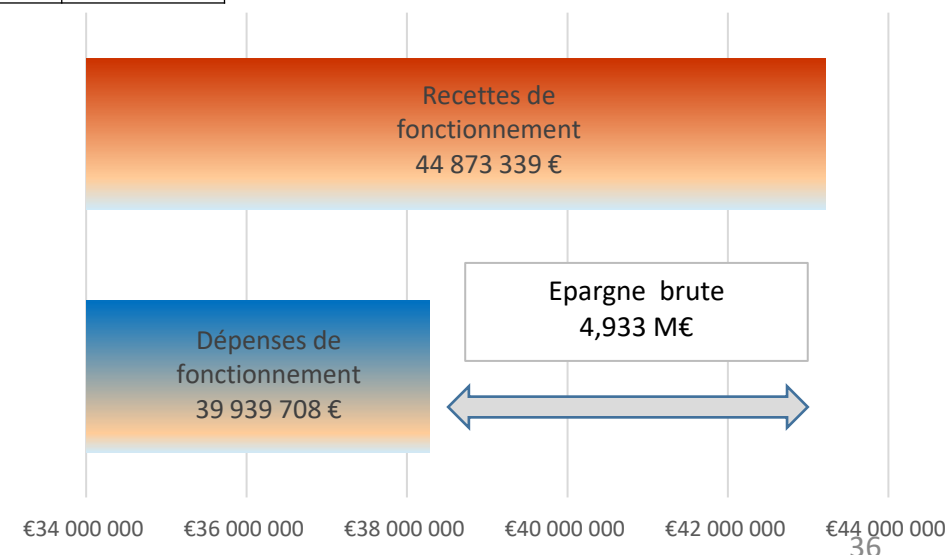
Les soldes intermédiaires de gestion

La section de fonctionnement peut être équilibrée à 44,873 M€. L'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement sont estimées et retracées ci-dessous :

Chap	Dépenses de fonctionnement	Montant	Chap	Recettes de fonctionnement	Montant
014	Atténuation de produits	10 541 395	013	Atténuations de charges	233 437
011	Charges à caractère général	7 052 000	70	Produits des services	2 935 000
012	Charges de personnel	13 269 573	73	Impôts et taxes	32 398 620
65	Autres charges de gestion courante	8 670 340	74	Dotations et participations	8 122 882
66	Charges financières	400 000	75	Autres produits de gestion courante Loyers	1 130 000
67	charges exceptionnelles	6 400		Produits exceptionnels	53 400
			77	Reprise sur provision	
		39 939 708	78		
	Epargne brute	4 933 631			
	Total	44 873 339	Total	44 873 339	

Epargne brute :

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement). Pour 2025 elle s'élève à 4,933 contre 4,931 M€ en préparation budgétaire 2024.



Les soldes intermédiaires de gestion

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir).

- **Pour la collectivité ce taux est donc de 11,1%** (contre 11,42% en 2024 ; 14,27 % en 2023* , 9,68 % en 2022, 6,02 % en 2021, 6,81 % en 2020, 9,99 % en 2019). **Avec la correction de la reprise de provision : elle se serait élevée à : 10,26 % en 2023*
- Il correspond à la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas affectée aux dépenses récurrentes de fonctionnement. Un ratio compris entre 8% et 15 % peut être considéré comme satisfaisant. Ce taux s'est amélioré depuis les mesures prises en 2022 et 2023.

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

- **Pour la collectivité le capital restant dû du budget principal étant de 11,922 M€ contre 13,136 M€, le ratio prévisionnel est de 2,41 années contre 2,66 années en 2024.**
- Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Les soldes intermédiaires de gestion

Epargne de gestion :

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

- **Pour la collectivité, l'épargne de gestion est égale à : 5,333 € contre 5,345 M€ en 2024**

Epargne nette :

Elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

- **Pour la collectivité, l'épargne nette est égale à : 4,933 M€ - 1,212 M€ soit 3,721 M€ (3,712 M€ en 2024 ; 3,866 M€ en 2023* ; 2,504 M€ en 2022 ; 0,937 M€ en 2021 ; 1,073 M€ en 2020 ; 1,997 M€ en 2019) *Avec la correction de la reprise de provision : elle se serait élevée à : 4,165 M€ - 1,199 M€ soit 2,966 M€**

SECTION INVESTISSEMENT 2025

RECETTES INVESTISSEMENT 2025 : 9,855 M€

Outre l'épargne dégagée de la section de fonctionnement (4,933 M€), la collectivité dispose de recettes propres d'investissement dont:

- **Les Attributions de compensation d'investissement (ACI) : 837 073 €**

Suite aux transferts des compétences « eaux pluviales », « petite enfance, enfance, jeunesse », un taux de renouvellement des équipements a été évalué. Ainsi, les communes versent des attributions de compensation à l'agglomération qui sont affectées en section d'investissement.

D'autre part, dans le cadre du service commun « hébergement des infrastructure informatiques », les dépenses d'investissement sont également prélevées sur les ACI

Les ACI sont des recettes d'investissement pour la communauté et des dépenses d'investissement obligatoire pour les communes membres,

- **Le fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée F.C.T.V.A. peut être estimé à 1,8 M€**
- **Les subventions d'investissements : estimées à 2,2 M€ dont mobilités : 482 K€ – bâtiment PEEJ : 1,46 M€ (Région + CAF) soit 60% de subvention**
- **Le reversement, par les communes, de la taxe d'aménagement sur les ZAE : 15 K€**

SECTION INVESTISSEMENT 2025

DEPENSES INVESTISSEMENT 2025 : 15,4 M€

Remboursement de la dette : 1 211 939 €

Fonds de concours : 147 000 €

- Au regard des règles arrêtées dans le pacte financier et fiscal, l'enveloppe affectée aux fonds de concours pour l'année 2023 s'élève à 147 000 €.

Le programme d'investissement pour l'année 2025 s'élève à 14,2 M€.

Mobilité : 2 019 000 €

- Poursuite de versement de subvention pour l'aide à l'achat de vélo
- Mise en œuvre du Schéma Des Modes Actifs adopté fin 2022 : réalisation des premiers travaux (itinéraire 6 « Les Moutiers / Chaumes » et itinéraire 7 « Le Cormier / La Plaine ») et lancement des études réglementaires (Vue / Rouans et Chaumes / Chauvé) et des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des itinéraires 2 et 3 (Pornic / La Plaine / Préfailles) et 18 (Port Saint Père / Sainte-Pazanne) + enveloppe acquisitions foncières
- Jalonnement de 2 nouvelles boucles locales de vélotourisme (Rouans/Cheix et La Bernerie / Les Moutiers / Villeneuve)

Pôle technique : 5 580 991 €

- Gros entretien des bâtiments
- Aménagement terrains / voiries : gens du voyage et requalification de ZAE
- Renouvellement mobilier / matériel / parc auto
- Bâtiment PEEJ : l'APS/ALSH à Villeneuve en Retz, la maison des jeunes de Sainte Pazanne (solde), la Maison des jeunes de Chaumes en Retz et les premiers crédits sur l'APS/ALSH de Chaumes en Retz et Cheix, l'extension de l'ALSH de Port Saint Père, l'APS/ALSH Saint Michel Chef Chef
- Divers bâtiments : dont nouvelle gendarmerie de Chaumes-en-Retz, étude siège de Pornic

DSI : 485 000 €

- Infrastructures informatiques
- Matériel et logiciels : renouvellement + changement du logiciel de gestion des ressources humain

SECTION INVESTISSEMENT 2025

Pôle eau : 4 957 000 €

- Défense incendie – renouvellement + mise en œuvre schéma directeur
- Dispositif d'aide à la réhabilitation des ANC pour la 2ème année : 225 000 €
- Travaux eaux pluviales : 4 500 000 €

Habitat : 821 000 €

- Mise en œuvre des 1^{ère} actions en matière de politique de l'habitat
- Gens du voyage : habitat
- Habitat saisonnier : enveloppe opportunité foncière

Economie : 57 500 €

- Pas de clôture de concession prévue en 2025
- Subvention d'équipement projet AALVIE abattoir à la ferme
- Le développement économique dispose de plusieurs budgets annexes pour mener à bien différents projets : zones d'activités, optimisation foncière...

Développement durable : 50 000 €

- Apport à la SAS Pornic Agglo Pays de Retz Energie

Investissements petit matériel (PEEJ, Equipements sportifs et culturels, signalétique, ...) : 82 000 €

SECTION INVESTISSEMENT 2025

Pour l'année 2025, l'investissement (hors remboursement emprunt) est estimé à près de 14,3 M€ contre 14,924 M€ environ en préparation budgétaire 2024.

Les recettes d'investissement permettent de financer partiellement les investissements. Au stade des orientations budgétaires, un emprunt d'équilibre est nécessaire à la réalisation de l'ensemble des projets présentés, estimé ce jour à 5,5 M€

Cependant, le budget primitif 2025 sera voté fin mars avec reprise des résultats 2024. Ces résultats 2024 permettront de diminuer le recours à l'emprunt.

L'objectif est de pouvoir financer les projets d'investissement de la manière suivante :

- Pour les renouvellements de notre patrimoine (véhicules, gros travaux, rénovations...) : 100% d'autofinancement dont l'amortissement
- En moyenne pour les nouveaux projets, le financement est envisagé comme suit : 1/3 d'autofinancement ; 1/3 de subventions ; 1/3 d'emprunt

Financement par l'emprunt envisagé :

- **Eaux pluviales** : financement des travaux de renouvellement par emprunt et F.C.T.V.A.
- **Bâtiment PEEJ** : financement du PPI des bâtiments par l'emprunt, le F.C.T.V.A. et des subventions possibles de la CAF, de l'Etat (DETR/DSIL), du contrat régional ou autres, Les subventions sont inscrites lorsqu'elles sont certaines.

Orientations budgétaires
Budgets annexes

Budget OM 2025 (TEOM)

Les recettes 2025 : 18,872 M€

- La fiscalité : maintien des taux de T.E.O.M. sur les deux secteurs : secteur C1 : 13,17 % / secteur C0,5 : 12,17 % avec une prise en compte d'une évolution des valeurs locatives (+ 2,8%) soit un produit attendu de 13,115 M€
- Soutiens des éco-organismes : 1,7 M€
- Vente des matériaux : très fluctuant depuis 2020 produit estimé à 500 K€
- Redevance spéciale Gros Producteur et dépôts des professionnels en déchèterie : 815 K€
- Redevances spéciales campings libres et aménagés : 549 K€
- Participation de la CC Sud Estuaire CCSE pour la gestion de l'Eco centre (convention de cofinancement, remboursement TGAP et taxe à l'enfouissement) : 1,18 M€
- Participation par GEVAL (remboursement TGAP et taxe à l'enfouissement) : 600 k€
- Reprise de provision pour suivi du CET de l'Aiguillon : 100 K€

Budget OM 2025 (TEOM)

Dépenses de fonctionnement : 18,604 M€ - éléments marquants pour 2025

Collecte et tri des déchets :

- Marché de collecte des déchets : prise en compte des révisions de prix +5%/2024 (3,5 M€)
- Nouveauté 2025 : Collecte des biodéchets des pros et point de proximité : (45 k€)
- Tri des emballages : prise en compte des prix de la nouvelle convention de partenariat +170k€/2024 (1,1 M€)

Déchèteries : prestations d'exploitation des déchèteries :

- Nouveaux marchés d'exploitation des déchèteries : (4,3 M€)
- Choix de lever l'option 1 gardiennage supplémentaire au T2 2025 (+41,73 k€)

Traitement des ordures ménagères :

- DSP de l'Eco centre (intégrant le transport vers le site de préparation de CSR) + 5%/prix 2024 soit 2,26 M€
- Envoi des refus primaires chez Trivalis pour préparation en CSR (6000 tonnes au global remboursées par CCSE et GEVAL : 1,37 M€)
- Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les déchets enfouis sur l'ISDND de l'Eco centre : 65 €/t en 2025 contre 63€/t en 2024. A noter la nouvelle surtaxe mise en place en 2025 = +5 €/t au-delà de 10916 T enfouies soit 6750 € estimés.

La baisse des tonnages enfouis entre 2023 et 2024 grâce à l'envoi de tonnes en filière de préparation en CSR a permis de bénéficier d'un remboursement de 544 K€ de la TGAP

Prévention des déchets

- Aide à l'achat de composteur 24 k€
- Accompagnement du CPIE Logne et Grandlieu sur la gestion des biodéchets et le suivi des composteurs 15 k€
- Rémunération du Réservoir sur les déchets détournés de la déchèterie 44 k€
- Ouverture d'un poste de maître composteur

Dotations aux amortissements : 2,4 M€

Ressources humaines : 900 K€

Budget OM 2025 (TEOM)

Dépenses d'investissement : 3,847 M€ - éléments marquants pour 2025

Collecte et tri des déchets : 1,259 M€

- Equipement de pré-collecte des déchets : 150 K€ pour renouvellement/équipements courants
- Colonnes aériennes de tri sélectif : Inscription de 65 K pour renouvellement/équipements courants
- Colonnes enterrées et semi-enterrées : 176 K€ pour l'équipement de 6 nouveaux sites / 20 K€ achat de sondes de télérelève
- Équipements centre ville de Pornic (arrêt de la collecte en sacs) caches-conteneurs OM + emballages + biodéchets 52,5 K€
- Point de proximité pour les biodéchets des particuliers en centre bourg : 40 bornes 100 K€ / Dalles de propreté/installations 30 K€
- Achat d'une base d'exploitation sur Pornic (site de Chaumes non adapté) : 600 k€

Déchèteries : 674 K€

- Travaux sur Déchèteries sur les différentes déchèteries : avec en particulier : Jaunins : Reprise de la voirie/aires du site / collecte des EP + divers travaux 295K€ / Génrière : Fermeture du préau pour espace don et réemploi 15K€ / Reprise des bavettes de quai 20 K€ / Reprise voirie d'accès 100 K€ / Tartinière (non-conformité relevée par la DREAL) - création d'une rétention des eaux pluviales du site (dont plateforme déchets verts) et extension dalle stockage contenants – 141K€ / Launay sécurisation puis déconstruction déchèterie de Launay 55 K€
- Réinscription démarrage Mission de MOE pour extension des merles (AVP et DDAE) (20 K€)

Eco Centre : 1,767 M€

- Usine de tri compostage : expertise en cours sur la toiture du hall de maturation de l'usine : reprise de toiture 400K€
- Étude de faisabilité projet de méthanisation territoriale 80 K€
- Installation de stockage de déchets non dangereux : Travaux de construction de l'alvéole A8 et couverture de l'alvéole A6 : 684 K€ / Cuve biologique supplémentaire sur STEP (Option DSP au cas où nécessité) 60 K€ / Études diverses ISDND : 80 K€ / Couverture des 2 bassins de stockage des lixiviats ou autres travaux relatifs à la gestion des lixiviats 300 K€

Prévention des déchets : 123 K€

- Achat de composteurs partagés (10 K€) / Achat de composteurs individuels pour nouvelles constructions (courant) 38 K€
- Étude de faisabilité écopole de la génrière (suite étude ressourcerie) 60 K€

Budget OM 2025 (TEOM)

En recettes d'investissement :

Outre l'épargne dégagée de la section de fonctionnement (268 K€), la collectivité dispose de recettes propres d'investissement :

- Le fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée F.C.T.V.A. peut être estimé à 460 K€
- Les dotations aux amortissements : 2,40 M€

Au stade des orientations budgétaires, un emprunt d'équilibre à hauteur 450 M€ est nécessaire à la réalisation de l'ensemble des projets présentés.

Cependant, le budget primitif 2025 sera voté en mars prochain avec reprise des résultats 2024. Ces résultats 2024 permettront de ne pas avoir recours à l'emprunt.

Pour l'année 2025 :

- le montant des intérêts est estimé à **320 K€** (sous réserve de l'évolution des taux d'intérêt pour un emprunt passé à taux variable)
- le capital : **1 273 K€**

- Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû était de 9 430 485 euros

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025

En fonctionnement :

En recettes : 13,988 M€

- Redevances assainissement : 9,298 M€. Pour 2025, il a été acté l'augmentation des tarifs sur secteur de l'ex CC Pornic et de la poursuite de l'harmonisation des tarifs sur le secteur de l'ex communauté de communes « Cœur Pays de Retz. Cette harmonisation court jusqu'en 2027.
- Participations et redevances de raccordement au réseau public des eaux usées : 3,24 M€ pour l'ensemble du territoire
- Mise à disposition de personnel : 10 K€
- Dotation amortissement des subventions : 1,4 M€

En dépenses : 12,889 M€

- Charges à caractère générale : 6,2 M€ dont les dépenses de fonctionnement liées la rémunération des délégataires : 5,9 M€ comprenant l'unité mobile
- Dépenses de personnel : 931 K€ (intégrant les recrutements prévus)
- Frais financiers : 578 K€
- Dépenses imprévues pour aléas : 100 K€
- Dotation aux amortissements : 4 M€

[Prospective 2025 – 2035 en annexe](#)

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025

En investissement pour 2025 :

En dépenses : 13,7 M€

- Etudes : 525 k€
- Acquisitions foncières : 110 K€
- Stations d'épuration : 5,520 M€ *contre* 3,981 M€ en 2024
 - Chaumes (Arthon) – extension station STEP Arthon (impact du nouveau collège) + Chéméré
 - Vue – reconstruction station Vue mutualisée nord Rouans Messan
 - Les Moutiers Salineaux – étude délocalisation de la STEP
 - Pornic – sécurisation hydraulique membranaire
 - Analyse micropolluants et diagnostic amont :
- Extensions de réseaux : 780 K€
 - Pornic – Durière et La Plaine – boulevard du Pays de Retz ...
- Réhabilitations de réseaux (Lutte contre les eaux parasites) : 2,896 K€
 - Villeneuve – rue du pont Edelin et grande aire, Pornic – tourte pommier, La Plaine - Secteur Port Giraud, Bernerie - Secteur Guy Cadou, Pornic – gilardièrre, Moutiers – le collet
 - Réhabilitation en ZAC + divers
- Fiabilisations de réseaux : 3,850 M€
 - La bernerie PR Carrés et Crève Cœur
 - Vue refoulement vers nouvelle STEP mutualisé avec Rouans, ...
 - Pornic Phase 2 - PR Troix Croix - Pornic - Phase 3 - PR Thiers, PR Birochèrre - Pornic - Renforcement pompage PR Joselière, PR Noëveillard – objectif 0 surverse, PR Porteau, PR Carrés
 - Les Moutiers – Redimensionnement retraitement STEP
 - Sainte Pazanne - ZAC sur PR Beausoleil
 - Villeneuve – fiabilisation PR maison curé, Pouillère, Colins
- Remboursement de la dette : 1,228 K€

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

En recettes : 7,775 M€

- Subventions Agences de l'eau : 2 575 K€ pour des stations et des extensions/réhabilitations de réseaux
- Excédent capitalisé : 1 000 000 €
- Dotations aux amortissements : 4 M€

Au stade des orientations budgétaires, un emprunt d'équilibre est nécessaire à la réalisation de l'ensemble des projets présentés.

Cependant, le budget primitif 2025 sera voté en mars prochain avec reprise des résultats 2024. Ces résultats 2024 permettront de diminuer le recours à l'emprunt.

Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2025

Le budget du service public d'assainissement non collectif s'équilibre en fonctionnement à **141 K€**, c'est un budget où l'équilibre reste délicat.

Ce budget ne dispose pas de section d'investissement,

Recettes : 141 K€

- Le budget prévoit 940 contrôles facturés par prestataire (réajusté au réalisé 2024) pour un montant de recettes de 141 K€, à noter que les tarifs 2025 de contrôles ont été majorés du taux de l'inflation, estimé pour 2024 à 5,8 %.

Dépenses : 141 K€

- Les prestations de contrôle : 84 K€
- Les charges de personnel représentent 35 K€
- Les charges diverses pour 22 K€ (maintenance, créances irrécouvrables, frais contentieux, etc.)

En fonctionnement :

En recettes : 2,260 M€

- Produit taxe GEMAPI 2024 : 2,09 M€ en 2025 pour 1,9 M€ en 2024 (le produit GEMAPI attendu est voté par la collectivité, il appartiendra ensuite aux services fiscaux de fixer les taux additionnels applicables en 2025). Ce budget nécessite de dégager de l'autofinancement pour financer la section d'investissement et couvrir les frais financiers
- Subventions Prévention des inondations (dans le cadre des PAPI) : 170 K€
- Subventions GEMAPI (dans le cadre des CTEAU/Région) : 137 K€

En dépenses : 1,345 M€

- Charges de personnel : 523 K€
- Charges à caractère générale : 306 K€ dont frais financiers et dotations aux amortissements
- Subvention et adhésion au SMBB et SBVGD/FDGDON : 448 K€
- Charges financières : 66 K€
- Etude sur le programme d'actions de prévention des inondations : 40 K€
- Mise en œuvre du CTEAU : gestion des milieux aquatiques : entretien canal et autres cours d'eau : 200 K€
- Gestion du trait de côte : 15 K€

Pour l'année 2025, l'épargne brute est proche de 914 K€

Il n'y a pas eu d'emprunt en 2024. Le capital restant dû au 1er janvier 2025 est de 1,855 M€,

Budget GEMAPI 2025

En Investissement

En recettes : 4,027M€

- FCTVA : 533 K€
- L'emprunt : 2,158 M€
- Subventions des CTEAU (milieux aquatiques) : 1,110 M€
- Subventions des CTEAU (inondations) : 117 K€
- Subvention gestion du trait de côte : 108 K€

En dépenses : 4,027 M€

- **Subventions d'équipements + différentes études : 469 K€** (dont travaux portés par des tiers)
- **Prévention des inondations : 141 K€**
 - Etude + travaux digue Mainselle Nord
 - Travaux d'entretien / réparations courantes
- **Gestion des milieux aquatiques : 2,220 M€**
 - Travaux dans le cadre des 3 contrats :
 - CTEAU Littoral Sud Estuaire Côte de Jade : 1,174 M€ (principalement restauration morpho du Calais/Tabardière/Saulzaie, Port Giraud, ...)
 - CTMA Baie de Bourgneuf Haute Perche : 1,046 K€ (restauration morpho affluents Haute Perche, Le Marchas, étang Bourgneuf, les Grandes Vallées 3)
 - Actions hors contrat : 240 K€
- **Gestion du trait de côte : 1,022 M€**
 - Travaux de confortement dont épis et émissaires en mer : 1,022 M€
- **Remboursement de la dette : 173 K€**

Budget TRANSPORT SCOLAIRES 2025

La trajectoire financière présentée dans la prospective 2020-2026 à permis jusqu'à aujourd'hui de contenir le déficit du budget annexe des transports scolaires. Les mesures correctives mises en place ont porté leurs fruits :

- l'optimisation des circuits et des points d'arrêts à la rentrée 2023
- L'assujettissement du budget annexe à la TVA (2021)
- L'augmentation de la participation des familles

Cette prospective prenait en considération les hypothèses de travail suivantes :

- Une hausse annuelle de 2% des charges courantes et de 5 % du coût des marchés de transports
- La création de nouveaux circuits pour desservir le collège de Chaumes en Retz en 2 phases (septembre 2024 pour 3 niveaux (6^{ème}/ 5^{ème} et 4^{ème})et en septembre 2025 s'ajoutera 1 niveaux les 3^{ème})
- La hausse régulière de la tarification des familles (+ 5 € par an) en se basant sur une augmentation de 1 % des effectifs des élèves transportés et cela afin de conserver le niveau de participation des familles à hauteur de 18 % du coût du transport.

Une alerte à prendre en compte est la baisse des effectifs transportés constatée à la rentrée 2024 avec une hypothèse retenue de 2700 élèves en 2025 contre 3060 élèves prévus dans la prospective. Cette baisse des effectifs impacte les recettes sans pour autant permettre de réduire le nombre de car. Le taux prévisionnel de participation des familles pour 2025 ne s'élève plus qu'à 13,51 %. A noter que le seuil des 10 % conditionne l'assujettissement du budget à la TVA permettant un gain annuel de plus de 360 000 €

Budget TRANSPORT SCOLAIRE 2025

Budget établi en HT sur la base de 2700 élèves transportés sur le ressort territorial

En recettes : 4,195 M€

- Facturation aux familles : 500 K€ sur la base de 205 € par enfant à compter de la rentrée de septembre 2025 et prenant en compte la gratuité du 3^{ème} enfant
- Attribution de compensation de la Région : 1,742 M €
- Coût d'affrètement de cars pour le compte de la Région : 110 K€
- Participation de la Région aux frais de gestion des enfants hors ressort territorial : 96 K€
- Subvention d'équilibre versée par le budget principal : 1,746 M€

En dépenses : 4,195 M€

- Charges de gestion courante : 3,905 M€ (dont 3,700 M€ de charges de transports comprenant les nouveaux circuits de desserte du nouveau collège de Chaumes-en-Retz, remboursement des charges de structure au budget principal : 50 K€, frais d'affrètement : 200 K€)
- Provision pour créances éteintes, titres annulés et dépréciation : 6,5 K€
- Charges de personnel intégrant le remboursement au budget principal des charges de structure et d'une quote-part des services supports : 217 K€

Budget TRANSPORTS COLLECTIFS ET PARTAGES 2025

Le conseil communautaire a arrêté son schéma des « transports collectifs et partagés », en novembre 2023.

La mise en œuvre opérationnelle des nouveaux services de transports collectifs et partagés, a nécessité un financement complémentaire de 1,3 M€ qui s'appuie désormais sur le Versement Mobilité, instauré depuis le 01/07/2024.

Ce budget annexe porte désormais les services de transports collectifs et partagés qui se développent sur le territoire à savoir :

- Le service de navettes estivales : la navette « littorale » avec 6 circuits et la navette « bocage » avec 2 circuits
- Le Transport à la demande « nouvelle version »
- Le Transport urbain à l'année sur Pornic
- Le covoiturage et les dispositifs d'incitation
- Le service de conseiller mobilité employeur
- Le service de location de vélo dédié au travailleurs saisonniers

Budget TRANSPORTS COLLECTIFS ET PARTAGES 2025

En recettes : 1,506 M€

- Dotation de transfert TAD de la Région (voyageurs + CCSE) : 39,6 K€
- Recettes location vélo : 2 K€
- Versement mobilité : 1 464,5 M€ (estimation de perception sur une année complète)
- Subvention d'équilibre versée par le budget principal : 0 €

En dépenses : 1, 506 M€

- Service de navettes estivales : navette « littorale » + navette « bocage » : 400 K€
- Transport à la demande « nouvelle version » : 213 K€
- Transport urbain à l'année sur Pornic : 425 K€
- Services de transports complémentaires (covoiturage, service location de vélos travailleurs saisonniers, dispositifs d'incitation, ... : 125 K€
- Pack services mobilité employeur (Plan de mobilité employeurs) : 60 K€
- Charges de personnel intégrant également le remboursement au budget principal des charges de structure et d'une quote-part des services supports : 223,5 K€

Budget TRANSPORTS COLLECTIFS ET PARTAGES 2025

En investissement :

En dépenses : 170 k€

- Amélioration de l'information des voyageurs : 130 k€ (totems sur les principaux points d'arrêt du territoire)
- Etudes pré-opérationnelles pour le développement du réseau et des services : 40 k€

En recettes : 170 k€

- Au stade des orientations budgétaires, un emprunt d'équilibre à hauteur de 170 k€ est nécessaire à la réalisation de ces investissements. Cependant, le budget primitif 2025 sera voté en mars prochain avec reprise des résultats 2024. Les résultats 2024 permettront l'autofinancement de ces projets.

Budget PHOTOVOLTAIQUE 2025

Pornic Agglo Pays de Retz dispose de 3 installations de production d'énergie solaire, avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur :

- le siège administratif de Pornic
- l'Eco-Centre de Sainte Anne à Chaumes-en-Retz
- Le WIP au Val-Saint-Martin à Pornic

Dans le cadre de la production d'énergie en vue d'une revente totale à ENEDIS, l'activité revêt alors un caractère de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et doit être suivie dans un budget dédié.

L'ensemble de l'activité est soumis de plein droit à la TVA.

Cette activité de revente étant considérée comme lucrative, elle est soumise à l'impôt sur les sociétés.

A noter que depuis 2019, le budget principal et le budget TEOM remboursent une quote-part des intérêts d'emprunt

Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2025

Les budgets annexes « économie » ont trois secteurs d'activité bien distincts :

- La location d'immobilier d'entreprises – 1 budget intégrant le W.I.P.
- L'optimisation foncière – 1 budget
- Le portage foncier – 1 budget
- La création de zones économiques – 7 budgets

Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2025

Le budget relatif à l'immobilier d'entreprise « Action Economique », retrace la gestion de 5 immobiliers d'entreprises dont le WIP

Dépenses de fonctionnement : 302,3 K€

- WIP : 120,8 K€ : coûts de fonctionnement du bâtiment (hausse de fluides, ménages, entretien du bâtiment, animation du lieu, ...) + dotation aux amortissements sur une année complète : 143 K€
- Autres bâtiments : 38,5 K€ (entretien des 4 autres bâtiments)

Recettes de fonctionnement : 324,3 K€

- WIP : 174 K€ correspondant à la location des bureaux et espaces de coworking ainsi que la refacturation des charges liées à l'occupation des locaux par le service DEVECO + 46 K€ d'amortissement des subventions
- Loyers autres bâtiments : 104 K€ .

Dépenses d'investissement : 2,861 K€

- WIP : 106 K€ (13 K€ logiciel réservation + 10 K€ Mobilier et matériel + 20K€ aménagement stationnement 2 roues + 43 K€ cloisonnement et travaux divers + 20 K€ solde SELA)
- Autres bâtiments : 55 K€ (provisions pour travaux)
- Projet d'acquisition de plateaux (centre de formation) : 2,7 M€

Recettes d'investissement : 2,861 K€

- Dotation aux amortissements : 198 K€
- Au stade des orientations budgétaires, un emprunt d'équilibre à hauteur de 2,5 M€ est nécessaire à la réalisation au projet d'acquisition. Cependant, le budget primitif 2025 sera voté en mars prochain avec reprise des résultats 2024. Ces résultats 2024 permettront de diminuer le recours à l'emprunt.

Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2025

Le budget – Optimisation foncière / gisement foncier a été créé afin d'accueillir les opportunités de gisements économiques à optimiser. Les opérations sont montées dans une logique d'équilibre financier. Il s'agit d'un budget de lotissement.

Dépenses fonctionnement : 1,88 M€

- acquisition de terrains : 1,810 M€ dont terrain KHUN 515 k€, Terrain Chaussée 844 k€, 115,5 k€ terrain PAPB, terrain GENIERE 80 k€...)
- Etude gisement foncier : 20 K€
- Travaux : 50 k€

Recettes fonctionnement : 1,88 M€

- Vente de terrain aménagés et stocks

La section d'investissement regroupe la valorisation des stocks qui auront été générés et les financements d'équilibre.

Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2025

Le budget – Portage foncier a été créé en vue de gérer la mise à disposition des terrains économiques par bail emphytéotique ou bail à construction. Les opérations sont montées dans une logique d'équilibre financier avec les loyers versés par les emphytéotes.

Dépenses fonctionnement : 12,9 k€

- Frais bancaires : 1000 euros
- Taxe foncière terrain : 1893 euros
- Intérêts : 7000 euros
- Virement section d'investissement : 3000 euros

Recettes fonctionnement : 12,9 k€

- Loyers : 12 893 euros

Investissement

Dépenses d'investissement : 2 M€ comprenant

- La valeur des terrains susceptibles d'être commercialisés sous bail emphytéotique ou bail à construction : 1 185 k€
- Des études et travaux : 15 k€

Recettes d'investissement : 2 M€

- Pour le portage des projets, un emprunt d'équilibre est nécessaire dont le remboursement sera couvert par les loyers

Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2025

7 budgets annexes

- Budget annexe 2 relatif au Parc d'Activité de Pont Béranger « PAPB » - tranche 1 et 2 et 3 (St Hilaire de Chaléons)
- Budget annexe 4 relatif à l'extension de la Princetière Sud (St Michel Chef Chef)
- Budget annexe 6 relatif à la ZAE de Mottay 3 (Rouans)
- Budget annexe 7 relatif à la ZAE Beau Soleil Nord 2 (Sainte-Pazanne)
- Budget annexe 8 relatif à la ZAE de Bel Air 3 (Chauvé)
- Budget annexe 9 relatif à la ZAE de la Musse 2 (la Plaine sur Mer)
- Budget annexe 10 relatif aux Zones d'Activité InterCommunales « ZAIC » : (Les Minées extension (Cheix en Retz) / Mottay (Rouans) / Le Chemin Saulnier (Chaumes en Retz secteur Chéméré) / La Maison Bertin (Saint Hilaire de Chaléons) / La croix Marteau- (Vue) / Beau Soleil Sud (Sainte-Pazanne) / Beauséjour (Port Saint Père) - Beau Soleil Nord (Sainte-Pazanne) –

Annexes

Remboursement du budget principal par les budgets annexes

Remboursement budgets annexes - enveloppe RH - chapitre 012	ASS		GEMAPI		TEOM		TS		Transports Collectifs	
Direction (DGS entre 2 et 5% + DGA entre 5% et 20 %)	25%	27 470 €	10%	10 988 €	25%	27 470 €	7%	7 692 €	20%	21 976 €
Services ressources										
Marchés publics (base 1 ETP)	80%	51 656 €	10%	6 457 €	25%	16 143 €			10%	6 457 €
Comptabilité (base 1 ETP)	100%	46 969 €	10%	4 697 €	100%	46 969 €	30%	14 091 €	30%	14 091 €
Communication (base 1 ETP)	30%	13 622 €	30%	13 622 €	35%	15 892 €			20%	9 081 €
SIG (base 1 ETP)	100%	44 510 €	10%	4 451 €	5%	2 225 €			5%	2 225 €
DSI (charges RH : 960 € par poste et par an)	12	11 519 €	8	7 679 €	15	14 398 €	4	3 840 €	3	2 880 €
RH (charges RH : 1202 €/ agent et par an)	12	14 423 €	8	9 615 €	15,75	18 930 €	4,5	5 409 €	3	3 606 €
SOUS TOTAL		210 168 €		57 509 €		142 028 €		31 030 €		60 316 €
Agents financés par le budget principal pour le compte des budgets annexes GEMAPI et ASS										
Agents financés par budget principal pour la GEMAPI (8 agents GEMAPI dédiés à 100%)			8 agents	389 404 €						
Agents financés par budget principal pour le budget Ass (1 agent dédié à 100%)	1 agent	40 235 €								
Agents financés par le budget principal et cofinancés par les budgets annexes GEMAPI et ASS										
Directeur cycle de l'eau + Animateur cycle de l'eau + chargé de mission qualité de l'eau (dont charges RH et	40%	68 059 €	40%	68 059 €						
Agents financés par budget principal pour le Transports collectifs										
Agents financés par budget principal pour le budget Transports Collectifs (3 agents dédiés à 100%)									3 agents	143 089 €
SOUS TOTAL des remboursements par budget annexe - enveloppe RH - chap 012		318 463 €		514 972 €		142 028 €		31 030 €		203 405 €
										1 209 898 €
Remboursement budgets annexes - enveloppe charges générales/élus - chapitre 011	ASS		GEMAPI		TEOM		TS		Transports Collectifs	
Elus	40%	10 207 €	40%	10 207 €	100%	27 110 €	25%	6 910 €	50%	13 820 €
DSI ((hors RH) 133 € + 360 € matériel informatique + 340 € infrastructures)	12	9 998 €	8	6 665 €	15	12 527 €	4	3 333 €	3	2 499 €
RH (hors RH) 288 €/ agent et par an	12	3 458 €	8	2 305 €	15,75	4 538 €	4,5	1 297 €	3	864 €
SOUS TOTAL des remboursements par budget annexe - enveloppe charges générales - chap 011		23 662 €		19 177 €		44 175 €		11 539 €		17 184 €
										115 736 €
TOTAL des remboursements 2025		342 125 €		534 149 €		186 202 €		42 570 €		220 589 €
										1 325 635 €

Prospective Budget – transports scolaires 2021 / 2027 – dépenses

Chapitre	Art	Objet	Budget HT			Budget HT				
			2023	Evol° dép	Tx TVA	2024*	2025*	2026	2027	
002	002	Résultat reporté	- €							
011		Charges à caractère général	3 841 283,74 €			3 905 230 €	3 966 200 €	4 167 420 €	4 363 214 €	
	6064	fournitures administrative	1 200,00 €	2%	20%	1 301 €	1 000 €	1 020 €	1 040 €	
	6068	Autres matières	3 000,00 €	2%	20%	10 000 €	10 000 €	10 200 €	10 404 €	
	611	Marché des transporteurs (+5% à partir de 2023)	3 052 676,98 €	5%	10%	3 200 000 €	3 260 000 €	3 423 000 €	3 594 150 €	
		Marché des transporteurs - collège de Chaumes		5%	10%	135 000 €	440 000 €	462 000 €	485 100 €	
		Marché des transports (affectation part Rt)	497 699,26 €			342 779 €	- €	- €	- €	
	6156	Maintenance (2school et School iti : 47 500 euros)	35 000,00 €	2%	20%	- €	- €	15 000 €	15 300 €	
	617	Etude		2%	20%	- €	- €	- €	- €	
	6236	Catalogues et imprimés	1 500,00 €	2%	20%	- €	- €	- €	- €	
	6251	Voyages et déplacement	200,00 €	0%	20%	200 €	200 €	200 €	200 €	
	62871	Rbst frais généraux au Budget principal	49 557,50 €	2%	0%	50 000 €	50 000 €	51 000 €	52 020 €	
	62878	Rbst frais de personnel à la Région	15 750,00 €	0%	0%	15 750 €				
	62878	frais d'affrètement "transports scolaires"	170 000,00 €	0%	0%	150 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	
	62878	Rbst divers	14 250,00 €							
	627	Services bancaires	300,00 €	0%	0%	200 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
	637	Impôts et taxes	150,00 €	0%	0%	- €	- €	- €	- €	
012		Personnel	266 000,00 €	2%	0%	310 000 €	216 961 €	221 300 €	225 726 €	
65		Créances éteintes, irrécouvrables	8 600,00 €	0%	20%	3 700 €	3 700 €	3 700 €	3 700 €	
		Logiciel school ITI				- €				
67	67XX	Titres annulés sur ex antérieurs et ch ex	800,00 €	0%	20%	800 €	800 €	800 €	800 €	
68	6815	Provision pour risques / dotation aux dépréciations	- €			12 865 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
			4 116 683,74 €			4 232 595 €	4 189 661 €	4 395 220 €	4 595 441 €	

Prospective Budget– transports scolaires 2021 / 2027 – recettes

Chapitre	Art	Objet	Budget HT		Tx TVA	Budget HT			
			2023	Evol° rec		2024	2025	2026	2027
		<i>hypothèse nbre d'enfants transporté (intégration de la gratuité du 3ème enfant) - 0% à partr de 2025</i>	2959	1%		3 000	2 700	2 700	2 700
		<i>Tarifs TTC janv à juin</i>	110,00 €			195 €	200 €	205 €	210 €
		<i>Tarifs TTC sept à décembre</i>	185,00 €	5 €		200 €	205 €	210 €	215 €
002	002	Résultat reporté	599 663,74 €			389 545 €			
70	7061	Facturations aux familles	565 000,00 €		10%	590 000 €	500 000 €	507 273 €	519 545 €
74		Dotation	1 951 000,00 €			1 948 500 €	1 948 500 €	1 948 500 €	1 948 500 €
	7472	Dotation de transfert	1 742 500,00 €	0%	0%	1 742 500 €	1 742 500 €	1 742 500 €	1 742 500 €
	7472	Affrètement	112 500,00 €	0%	0%	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
	7472	Participation région aux frais de fonctionnement du service (30€/élève hors ressort territorial)	96 000,00 €	0%	0%	96 000 €	96 000 €	96 000 €	96 000 €
75	75	Arrondis comptables	20,00 €	0%	0%	50 €	50 €	50 €	50 €
77		Produits except	1 000,00 €			1 000 €	1 050 €	1 050 €	1 050 €
		sous-total recettes...	3 116 683,74 €			2 929 095 €	2 449 600 €	2 456 873 €	2 469 145 €
	774	Abondement Budget Principal	1 000 000,00 €			1 303 500 €	1 740 061 €	1 938 347 €	2 126 295 €
			4 116 683,74 €			4 232 595 €	4 189 661 €	4 395 220 €	4 595 441 €
* impacts des nouveaux circuits collège de Chaumes en Retz à compter de septembre 2024									
						Evolution de la part des familles sur le coût de transport			
						18,44%	13,51%	13,06%	12,74%

Etat annuel des indemnités 2024 (article L. 5211-12-1 CGCT)

EPCI à fiscalité propre				SYNDICAT			SEM / SPL / ...		
Nom Prénom	Mandat	Libellé	Montant brut en €	Mandat	Libellé	Montant brut en €	Mandat	Libellé	Montant brut en €
Jea-Michel BRARD (du 01/01 au 17/07)	Président	Indemnité fonction	26 903,38 €	Président syndicat Atlantic'Eau	Indemnité fonction	9 585,31 €			
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Pascale BRIAND (du 18/07 au 31/12)	Présidente	Indemnité fonction	23 594,41 €	Présidente du PETR	Indemnité fonction	6 363,12 €			
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Pascale BRIAND (du 01/01 au 17/07)	1e Vice-Président	Indemnité fonction	10 473,60 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Claude CAUDAL	2e Vice-Président	Indemnité fonction	19 237,20 €	Vice-Président du SYLOA	Indemnité fonction	400,90 €			
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Séverine MARCHAND (du 01/01 au 06/12)	3e Vice-Président	Indemnité fonction	17 954,72 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Jacky DROUET	4e Vice-Président	Indemnité fonction	19 237,20 €	Vice-Président Syndicat mixte CET des 6 Pièces	Indemnité fonction	2 821,19 €			
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Nadège PLACE	5e Vice-Président	Indemnité fonction	19 237,20 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Gaëtan LEAUTE	6e Vice-Président	Indemnité fonction	19 237,20 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Pierre MARTIN	7e Vice-Président	Indemnité fonction	19 237,20 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Jacques PRIEUR	8e Vice-Président	Indemnité fonction	19 237,20 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Gérard ALLAIN	9e Vice-Président	Indemnité fonction	19 237,20 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Claire HUGUES (du 18/07 au 31/12)	Vice-Présidente	Indemnité fonction	8 763,62 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Claire HUGUES (du 01/01 au 17/07)	Conseillère déléguée	Indemnité fonction	2 148,42 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Jean-Bernard FERRER	Conseiller délégué	Indemnité fonction	3 946,08 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Françoise RELANDEAU	Conseillère déléguée	Indemnité fonction	3 946,08 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Jacques RIPOCHE	Conseiller délégué	Indemnité fonction	3 946,08 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Luc NORMAND	Conseiller délégué	Indemnité fonction	3 946,08 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				